RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE MAYOTTE

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE

DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DEALM Mayotte
SAEC/Pôle accessibilité

Affaire suivie par:
Assoidi SAINDOU
Denis CRANNEY
Tél. : 0269 60 92 47
GSM : 0639 21 39 99
0639 23 25 57
Courriel: pa.saec.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

SCDA

Réunion du mercredi 15 octobre 2025

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 122-3, L.122-6, L. 181-2 et L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35 et R. 162-1 à R. 165-21 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 164-1 à R. 164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ;

DOSSIER N° AT 976 616 25 0 0002
N° urbanisme : PC 976 616 25 0 0014

Commune : SADA
Demandeur : rectorat de Mayotte représenté(e) par MIKULOVIC Jacques
Adresse du demandeur : rue sarahangue 97600 76
Nom établissement : COLLEGE SADA
Adresse des travaux : RUE DU COLLEGE 97640 SADA
Type : N Restaurants et débits de boissons / Catégorie ERP : 2

Nature des travaux :

réhabilitation, extension, création de volumes
Construction d'une extension de la zone de restauration du collège de SADA
- effectif 1124 public 55 personnel

Demande de dérogation : non

Membres permanents de la commission présents :

M SAINDOU Assoidi, Président de la commission
M CRANNEY Denis, Représentant du Directeur Départemental des Territoires (et de la mer)
Mme MADI Satyfatou, Représentant du Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
M HASSAN Abdoul, Représentant des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public
Mme OILI Razafina, Représentant d'association de personnes handicapées

Mairie de SADA, représentée par M. NDZAKOU Mikidadi

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

- créer un cheminement adapté au PMR de l'entrée de la parcelle au réfectoire et des différents bâtiments du collège recevant du public
- pour répondre à l'obligation d'inclusion, mettre en place un mobilier adapté dans chaque zone du réfectoire
- mettre et entretenir un revêtement non glissant particulièrement lorsqu'il est humide
- mise en place d'un accompagnement lors de l'arrivée d'une personne à mobilité réduite à contre sens de la distribution des plateaux repas

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions et recommandations énumérées ci-dessus.

Mamoudzou, le 15 octobre 2025
Pour le Préfet
Le président de la commission

M. SAINDOU Assoidi